

DEPARTEMENT DE L'AIN - COMMUNE DE MONTRACOL

## **LOTISSEMENT « Lavalrière »**

**PERMIS D'AMENAGER**

**PROGRAMME DES TRAVAUX**

**Pièce : PA 8-1**

18B-245

Mars 2019

Complété le 4 Juillet 2019

## **I. GENERALITES**

L'ensemble des réseaux eau potable, eaux usées, eaux pluviales, électricité et téléphone, sera amené par le lotisseur jusqu'en limite des lots. Le raccordement des constructions à ces divers réseaux sera obligatoire.

Les dépenses d'exécution des travaux de raccordement intérieur, et toutes taxes de branchement ou de raccordement aux différents réseaux, seront à la charge exclusive des acquéreurs des lots.

## **II. CONSTRUCTIONS DES OUVRAGES A REALISER**

Les ouvrages à réaliser comprennent :

- 1/ Voirie
- 2/ Assainissement
  - 2-1 Evacuation des eaux pluviales
  - 2-2 Evacuation des eaux usées
- 3/ Alimentation en eau potable
- 4/ Alimentation en énergie électrique et gaz
- 5/ Eclairage
- 6/ Téléphone/fibre
- 7/ Espaces verts – Plantations

### **1/ Voirie**

Le terrain est desservi à l'Est par la Route de Montcet (RD67).

L'ensemble des lots seront desservis par la voirie intérieure à réaliser. Aucun accès direct sur la Route de Montcet ne sera admis.

La forme de la voie épousera le terrain naturel.

La chaussée, les stationnements et les parties piétonnes longeant la voie seront en enrobés noirs et silico-calcaires.

Les caractéristiques techniques de la voirie figurent au plan des travaux d'équipement et profils en travers types (pièces PA8-2 et PA8-3).

Afin de respecter la réglementation sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, l'opération a pris en compte les points suivants :

- les trottoirs procurent une largeur confortable de circulation (1m50) et seront dépourvus de tout obstacle. Ils seront en enrobés silico-calcaires ;
- les candélabres seront implantés dans les espaces verts, donc ils ne constitueront donc pas d'obstacles ;
- la voirie présente de faibles pentes et ne recourt pas à l'emploi de matériaux meubles.

## **2/ Assainissement**

### 2-1 Evacuation des eaux pluviales :

Le schéma du réseau figure au plan des travaux d'aménagement.

Le fossé situé à l'Est de la parcelle riverain A 429, constituera l'exutoire des eaux pluviales, suivant l'autorisation du propriétaire ci-après.

Après aménagement, les eaux pluviales auront pour origine :

- les eaux issues des lots et des constructions à bâtir ;
- les eaux de ruissellement de la voirie et des espaces communs.

Les mesures hydrauliques compensatoires seront réalisées conformément aux prescriptions du dossier de déclaration, au titre de l'article 10 de la loi sur l'eau : création d'un bassin de rétention enterré, situé au Nord-Est de l'opération.

Les canalisations principales seront en tuyaux ciment vibré haute pression, type à collet, série 135 A ou PVC débit équivalent.

Le branchement des lots, en tuyau PVC de 160 mm de diamètre sera amené jusqu'à un regard en attente en limite de lots, en éléments préfabriqués PVC DN 315 mm, avec couronnement béton et tampon fonte carré articulé, avec marquage "EP", de classe 250.

La canalisation du branchement sera prolongée 1 mètre à l'intérieur du lot, après le regard de branchement. Son extrémité sera obturée par un bouchon étanche.

Les eaux pluviales de la voirie seront collectées par des grilles.

L'ensemble des regards de visite, de diamètre intérieur minimum de 800 mm, sera réalisé en éléments préfabriqués ou coulés sur place.

L'ensemble des regards sera recouvert d'un tampon fonte, série lourde, modèle TP rond, de diamètre 600 mm pour chaussée.

## 2-2 Evacuation des eaux usées :

Le schéma du réseau figure au plan des travaux d'aménagement.

Le collecteur présent Route de Montcet au Sud-Est du terrain, constituera l'exutoire des eaux usées, qui seront acheminées par l'intermédiaire d'un poste de refoulement situé à l'entrée du lotissement.

Le poste et la conduite de refoulement seront rétrocédés à la Commune de Montracol, qui en aura l'entretien.

La canalisation gravitaire sera en PVC, série assainissement renforcé (CR8) de diamètre 200mm.

L'ensemble des regards de visite, de diamètre intérieur minimum de 800 mm, sera réalisé en éléments préfabriqués ou coulés sur place.

Les lots seront raccordés au nouveau réseau par des branchements individuels en tuyaux PVC série CR8 de diamètre nominal 125, en tuyaux de 3 mètres de longueur. Ceux-ci seront amenés jusqu'à un regard en attente en limite des lots en éléments préfabriqués PVC DN 315 mm avec couronnement béton et tampon fonte hydraulique rond et articulé, avec marquage "EU", de classe 250.

La canalisation du branchement sera prolongée 1 mètre à l'intérieur du lot après le regard de branchement. Son extrémité sera obturée par un bouchon étanche.

L'ensemble du réseau sera étanche ; il fera l'objet d'une inspection télévisée et d'un essai d'étanchéité avant réception.

## **3/ Eau potable – Défense incendie**

Le lotissement sera alimenté en eau potable par une conduite créée à partir le réseau existant Route de Montcet.

Chaque lot libre sera alimenté depuis la canalisation principale, à partir d'une bouche à clé placée sur celle-ci et par un tuyau PVC 19/25 amené jusqu'à un regard de comptage placé en limite du lot.

La défense incendie sera assurée par un nouveau poteau installé au centre du lotissement.

## **4/ Alimentation en énergie électrique**

Le lotissement sera alimenté en électricité depuis le réseau existant Route de Montcet.

Les socles et coffrets de comptage seront placés en limite de parcelle.

Les travaux seront réalisés en accord et suivant les normes d'ENEDIS.

## **5/ Eclairage**

Le réseau d'éclairage sera alimenté depuis un coffret électrique situé à l'entrée du lotissement.

Le plan de composition et le plan des travaux d'équipement figurent la position des 4 candélabres.

Le type de candélabres et de lampe sera défini ultérieurement par la commune.

## **6/ Téléphone/fibre**

Pour la desserte téléphonique, un réseau de fourreaux avec chambres de tirage et gaines de raccordements pour l'ensemble des lots, sera exécuté en souterrain depuis le réseau existant Route de Montcet.

Le réseau sera dimensionné afin d'accueillir la fibre optique.

Le réseau sera réalisé en accord et suivant les normes d'Orange.

## **7/ Plantations**

Le plan des travaux d'équipement figure les espaces verts qui seront engazonnés.

15 érables seront plantés dans les espaces verts, comme figuré au plan de composition du lotissement.